



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bas-Rhin



**DIVISION DU 1<sup>ER</sup> DEGRE**  
**Bureau de la formation continue**

Affaire suivie par  
Peggy KREMPP-ARCHER  
JBL/PKA/12-2017/456

Téléphone  
03 88 45 92 44  
Télécopie  
03 88 61 43 15

Courriel  
[Peggy.krempp@ac-strasbourg.fr](mailto:Peggy.krempp@ac-strasbourg.fr)

Adresse  
65 avenue de la Forêt-Noire  
67083 Strasbourg Cedex

Horaires  
du lundi au vendredi  
de 8h 30 à 12h  
sur rendez vous  
de 13h 30 à 17h

Strasbourg, le 20 décembre 2017

Le Directeur académique des services de  
L'Education nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
1<sup>er</sup> degré du département du Bas-Rhin

S/c de Mesdames et Messieurs les  
inspecteurs de l'Education nationale du  
département du Bas-Rhin

**OBJET** : Stages de préparation au CAPPEI (Options D, E, F et G)  
Réunion d'information

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une formation professionnelle spécialisée sera organisée dans le département du Bas-Rhin durant l'année scolaire 2018-2019, à l'intention des enseignants exerçant dans les écoles, dans les dispositifs d'inclusion (ULIS écoles et ULIS collèges), les SEGPA et EREA et qui, dans le cadre de leurs fonctions, contribuent à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage ou accueillent des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap ou à des difficultés scolaires graves.

Cette formation, destinée à préparer le CAPPEI et, pour ceux qui le souhaitent, le Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention Pratique et ingénierie de la formation parcours « Adaptation à la diversité des élèves », conjoint à la formation CAPPEI, vous seront présentés lors d'une réunion d'information :

**Mercredi 31 janvier 2018**  
**A partir de 14h30**  
**A l'ESPE de Sélestat**

Pour postuler à cette formation, les candidats doivent être instituteur ou professeur des écoles titulaires.

Les dossiers d'inscription sont joints à la présente circulaire. Les candidatures devront être retournées à la DIVISION du 1<sup>er</sup> DEGRE, pour le :

**Lundi 5 février 2018 délai de rigueur.**

Pour le Directeur académique,  
L'adjoint au directeur académique chargé du premier degré

Jean-Baptiste LADAIQUE

